

### Dépenses d'élection

d'autres groupes semblables, mais cela ne me surprendrait pas.

● (2020)

Tout ce que j'ai lu au député était des opinions exprimées par le professeur Paltiel. Il n'y a pas d'autre référence digne de foi et je sais seulement que le professeur Paltiel a étudié attentivement cette question et il me semble quelque peu étrange que subitement, plusieurs mois après la publication de ce document, des membres du parti créditiste prennent la parole pour dire que cela n'a pas été prouvé. Je reconnais que cela n'a pas été prouvé et le député d'Abitibi n'en sait rien du tout, mais ce n'est pas lui qui est le grand patron du parti créditiste et il se pourrait bien que ce parti, au niveau national, ou au niveau québécois, en l'occurrence, agisse selon les mêmes principes que l'a fait le parti créditiste en Colombie-Britannique, où le chef du parti de cette province a gardé pour lui, de même que le directeur de ce qu'on appelait les fonds d'enseignement, les renseignements relatifs aux sources des fonds dépensés pour la campagne électorale. Il n'a même pas divulgué ce renseignement aux membres de son propre caucus ni à l'Assemblée législative. C'est peut-être pour cela que le député d'Abitibi ne sait pas ce qui se passe entre son parti et l'ITT ou d'autres groupes du même genre.

Quoi qu'il en soit, nous parlons de la question des prétendues limites des dépenses effectuées par les partis nationaux pour la tenue d'une campagne nationale. Je tiens à vous dire, d'après les renseignements d'ordre financier qui ont été publiés, qu'il ne s'agit pas en fait, d'une limite. On ne peut pas parler de limite lorsque la limite fixée est deux ou trois fois supérieure au niveau des dépenses effectuées par un parti, en l'occurrence le parti du gouvernement, ou deux fois plus importante, en ce qui concerne l'opposition officielle, deux fois supérieure au niveau qu'elle a atteint l'année dernière. Cela n'est pas une limite; ce n'est qu'une sorte de formule qui permettra au parti libéral de parcourir le pays en disant: «Voyez notre magnanimité, notre bonté et notre pureté, nous avons proposé un bill qui limite les dépenses électorales». Ce ne sont que des blagues! Cela ne limite pas le moins du monde les dépenses électorales. Étant donné notre taux d'inflation, il se peut que cela limite les dépenses électorales un jour ou l'autre, mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et ce ne sera pas le cas lors des prochaines élections fédérales, lorsqu'un parti comme le parti libéral dépense, au niveau fédéral, comme il l'a déclaré, la somme de \$1,321,000.

Les libéraux ont dépensé ce montant d'argent et maintenant ils font volte-face en disant qu'ils veulent limiter les dépenses d'élection au niveau national en imposant un plafond de 4.2 millions de dollars. Ce n'est pas là un plafond. Ils peuvent gaspiller encore 3 millions de dollars aux tournées du chef, aux sondages et aux autres choses qui se font durant les campagnes électorales, sans même atteindre le plafond imposé dans le bill. Le parti conservateur fait la même chose. Pour ce qui est de l'expérience financière et de l'histoire du NPD, nous n'atteindrons probablement jamais ce niveau de dépenses. Le plafond total s'élève aux environs de 11 millions de dollars pour la campagne nationale, et tout ce que représentent ces dépenses excessives, c'est que ces deux partis de la vieille ligue ont l'intention d'appliquer l'idée selon laquelle plus on peut dépenser d'argent et plus la possibilité est grande d'acheter des votes. La chose est certainement fautive, à mon avis, dans notre structure démocratique.

[M. Howard.]

**L'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est écoulé.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer ce groupe de motion, et mon intervention sera très brève; d'ailleurs, c'est moi qui ai présenté l'une d'elles, et elles ont toutes le même effet. Elles ont trait à cet important principe, pour la première fois inscrit dans les lois canadiennes, selon lequel les dépenses des partis de même que celles des candidats devraient être limitées. Depuis longtemps, nous nous efforçons d'arriver à ce résultat et nous nous réjouissons que ce principe soit énoncé dans l'article à l'étude, que les amendements ont pour objet d'améliorer encore. L'amélioration qu'on cherche à apporter a pour but de rendre rationnelles les limites imposées.

Je souscris pleinement aux observations de mon collègue de Skeena (M. Howard): si nous fixons la limite tellement haut qu'elle incite à de plus fortes dépenses, nous n'en fixons aucune, en vérité. Je croyais que l'un des objets fondamentaux de cette mesure législative était de diminuer les dépenses électorales, dans l'intérêt de la justice et pour que l'argent ne joue pas un rôle prépondérant dans le choix des députés. Mais le chiffre de 30 cents que nous avons ici pour chaque électeur au Canada, ou du moins pour ce qui est des circonscriptions représentées par le parti en question, signifie, ainsi que l'a souligné le député, que l'on engagera au moins 4 millions de dollars de plus que certaines autres dépenses qu'il a citées et que je ne reprendrai pas.

A notre avis, il ne s'agit pas là du tout d'un plafond; ce n'est pas sérieux de dire que l'on va imposer une limite aux dépenses électorales, que c'est là un des buts poursuivis par cette mesure législative, pour ensuite fixer un plafond si élevé qu'en fait il ne s'agit pas du tout d'une limitation. C'est bel et bien une augmentation plutôt qu'une diminution. Le secrétaire parlementaire, qui participait aujourd'hui avec moi à un programme radiodiffusé, a déclaré, et j'abonde en son sens, qu'il n'y a rien de particulièrement sacro-saint à ce chiffre de 30 cents, ni d'ailleurs en ce qui concerne les autres que nous avons mentionnés dans les trois amendements. L'un deux, présenté par le député de Skeena, prévoit une réduction à 15 cents. Celui que j'ai présenté établit un compromis à 20 cents, et, pour certaines raisons, le député de Timiskaming (M. Peters) s'est montré plutôt conservateur en disant qu'il ramènerait ce chiffre à 25 cents.

**M. Howard:** C'est ce qu'a dit Les Benjamin.

**M. Brewin:** Peu m'importe qu'il l'ait dit ou non. La motion est inscrite au nom du député de Timiskaming et je crois avoir le droit de dire qu'entre les deux extrêmes que représentent le député de Skeena et le député de Timiskaming, j'ai choisi le moyen terme, le juste milieu et je crois que c'est une attitude fort sensée à cet égard. Nous ne savons peut-être pas pourquoi on a choisi 30c. et, de fait, je crois que le ministre a prétendu au comité ignorer pourquoi le montant avait été fixé à 30c. Je sais seulement que c'est beaucoup trop, qu'il s'agit d'un amendement sérieux en vue de permettre au projet de loi de réaliser les objectifs auxquels croient les Canadiens et que c'est une véritable restriction des dépenses d'un parti durant la campagne électorale. Voilà pourquoi nous appuyons cette motion.